

CERTIFICAT DE SUPERFICIE

CERTIFICAT DE SUPERFICIE

Loi 96-1107 du 18 décembre 1996 et décret n° 97-532 du 23 mai 1997

N° de dossier : 2001-0016 JS SCI 52

Date de commande : 13/01/2020
Date de visite : 13/01/2020

1 - Désignation du bien à mesurer

Adresse : 11 Rue Rodolphe Pollack 13001 MARSEILLE

Nature du bien : Local commercial gauche

Étage : Rez de chaussée

Lot(s) : 1

Date de construction : Non communiqué

Références cadastrales : Lieudit "11 rue Rodolphe Pollack" section 803 A n° 198

Accompagnateur : Maître MASCRET (Huissier de Justice) et le locataire

2 - Le propriétaire/bailleur du bien

Nom, prénom : SCI 52

Adresse :

Code Postal :

3 - Description du bien mesuré

Pièce désignation	Superficie carrez (en m ²)
Magasin	62.89
W.C. 1	2.04
Réserve 1	5.30
Dégagement	5.01
Réserve 2	11.93
Réserve 3	7.38
Réserve 4	9.97
W.C. 2	1.00
Sanitaires	12.15

4 - Superficie privative totale du lot : 117.67 m² (*)

(*) sous réserve que toutes les pièces soient privatives.

5 – Autres éléments constitutifs du bien non pris en compte

Pièce désignation	Superficie hors carrez (en m ²)
Aucune	

Observation : le règlement de copropriété ne nous ayant pas été soumis, la responsabilité de la société se voit dérogée quant à l'exactitude de la désignation et de la constitution du lot de copropriété ci-dessus défini. Les surfaces annoncées sont donc celles occupées par le demandeur.

- Bien très encombré au jour de notre visite

CERTIFICAT DE SUPERFICIE

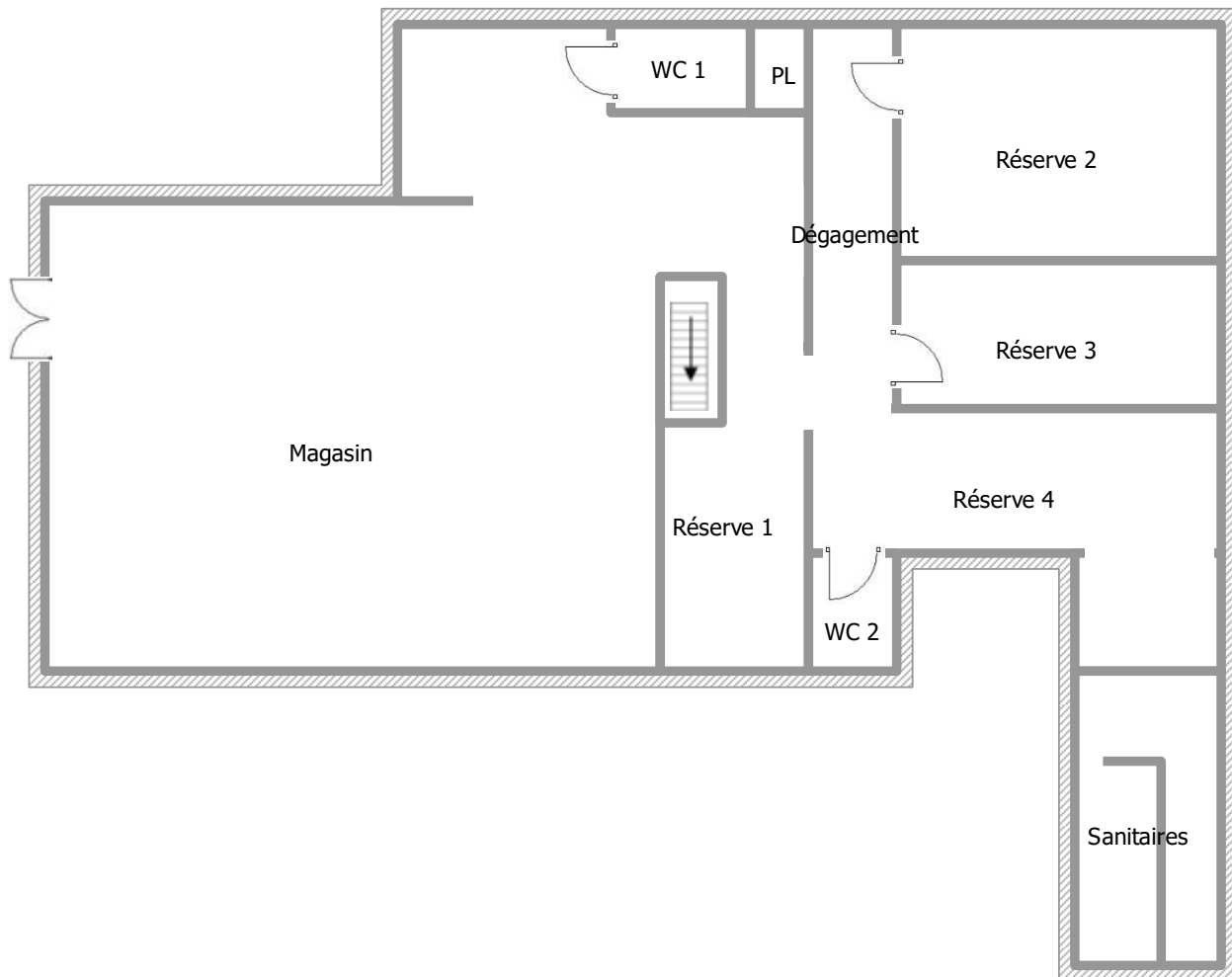
Intervenant : José SILVA

Fait à : MARSEILLE

Le : 15/01/2020



CROQUIS DE LOCALISATION



COURTIER
VD ASSOCIES
81 BOULEVARD PIERRE PREMIER
33110 LE BOUSCAT
 **05 56 30 95 75**
 **08 97 50 56 06**
 contact@vdassocies.fr



Assurance et Banque

N°ORIAS **13 010 220 (VD ASSOCIES)**
Site ORIAS www.orias.fr

SAS , JOSE SILVA
40 B BOULEVARD VERT CLOS
13015 MARSEILLE 15

Votre contrat

Responsabilité Civile Prestataire
Souscrit le **01/01/2018**

Vos références

Contrat
10116750004
Client
626287620

Date du courrier
02 janvier 2020

Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :
JOSE SILVA

Est titulaire du contrat d'assurance n° **10116750004** ayant pris effet le **01/01/2018**.
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS OBLIGATOIRES, REALISES DANS LE CADRE DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE IMMOBILIER ET/ OU AUTRES DIAGNOSTICS ET MISSIONS REALISES EN DEHORS DU DOSSIER TECHNIQUE,

TELS QUE FIGURANT DANS LA LISTE LIMITATIVE CI-DESSOUS :

AMIANTE :

ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU LABSENCE DE MATERIAUX CONTENANT DE LAMIANTE

DIAGNOSTIC TECHNIQUE AMIANTE

DIAGNOSTIC AMIANTE PARTIES PRIVATIVES

CONTROLE PERIODIQUE (AMIANTE)

Vos références

Contrat

10116750004

Client

626287620

PLOMB :

CONSTAT DES RISQUES DEXPOSITION AU PLOMB (CREP)

ETAT PARASITAIRE :

ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

ETAT PARASITAIRE (MERULES, VRILLETES, LYCTUS)

MESURES :

MESURAGE LOI CARREZ ET LOI BOUTIN

CALCULS DES MILLIEMES -TANTIEMES DE COPROPRIETE ET REALISATION DE PLANS ASSOCIES SELON LES TEXTES SUIVANTS : LOI 65-557 DU 10 JUILLET 1965, DECRET 67-223 DU 17 MARS 1967, DECRET 2004- 479 du 27 mai 2004 ET SUIVANTS FIXANT LE STATUT DE LA COPROPRIETE DES IMMEUBLES BATIS.

AUTRES :

ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ

ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIERS ET TECHNOLOGIQUES (ENRNMT)

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

DPE INDIVIDUEL POUR MAISONS INDIVIDUELLES, APPARTEMENTS ET LOTS TERTIAIRES AFFECTES A DES IMMEUBLES A USAGE PRINCIPAL D'HABITATION, AINSI QUE LES ATTESTATIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE.

ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DELECTRICITE.

ETUDE REGLEMENTATION THERMIQUE 2005 ET 20012.

ETAT DES LIEUX LOCATIFS

CERTIFICAT DE DECENCE ET CERTIFICAT DE TRAVAUX DE REHABILITATION

Vos références

Contrat

10116750004

Client

626287620

DIAGNOSTIC POUR OBTENTION DE PRET A TAUX ZERO

DIAGNOSTIC DANS LE CADRE DE LA LOI SRU AVANT MISE EN COPROPRIETE

DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL (DTG) POUR LES COPROPRIETES - LOI N° 2014-366 POUR LACCES AU LOGEMENT ET UN URBANISME RENOVE « ALUR », A LEXCLUSION DE MISSIONS RELEVANT DUN PROFESSIONNEL DE LA VENTE OU DE LA LOCATION DE BIENS IMMOBILIERS.

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPES

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du **01/01/2020** au **01/01/2021** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Matthieu Bébéar

Directeur Général Délégué



Vos références

Contrat

10116750004

Client

626287620

Nature des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
<u>Dont :</u> Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 € par année d'assurance

Autres garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus)(article 3.1 des conditions générales)	750 000 € par année d'assurance
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	600 000 € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des conditions générales)	150 000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 € par sinistre

C.G. : Conditions Générales du contrat.